



Séparation d'un couple avec 2 enfants

Par **patrice**, le **15/09/2009** à **16:13**

BONJOUR Maitre,
ma femme part avec les 2 enfants de la maison vendredi suite à un accord oral avec elle et ne pouvant m'organiser au mieux pour les enfants je lui avais dit qu'elle pourrait avoir les enfants et que je les prendrai 1 week end sur 2 aujourd'hui j'ai pu m'organiser pour faire une garde alternée en trouvant des aides maternelles et des amis pour mes semaines de gardes.

Est ce que je devrais plus tot lui dire avant qu'elle parte alors qu'elle à trouvé un logement ou bien lui dire lorsqu'elle sera partie car elle me menace de ne pas partir et de rester dans la maison qui est une location au 2 noms .

Sachant qu'elle à pris un avocat que nous avons vu ensemble pour une conciliation et que ce mode de garde en avait déjà été discuté mais que rien n'a été signé.

Est ce que juridiquement elle a le droit de me refuser la garde alternée avant même le passage devant le J A F ;

MERCI D'AVANCE